## Intervention du Haut-Commissaire de la République :

### Cérémonie d'accueil dans la nationalité française

### - lundi 7 décembre 2015 (14h00) -

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Messieurs les députés,

Madame et Monsieur les sénateurs,

Mesdames et Messieurs les maires,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir et une émotion certaine que je vous reçois aujourd'hui pour la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté de l'année 2015.

Cette cérémonie a une tonalité toute particulière cette année, année où la France a été frappée par des attaques effroyables, le 7 janvier et, plus récemment, le 13 novembre.

Mais, contrairement à ce que pouvaient espérer les auteurs de ces attentats odieux, ces événements ont renforcé la cohésion nationale.

Les emblèmes de la France : son hymne national, la Marseillaise, sa devise, « Liberté, Egalité, Fraternité » et son drapeau, bleu-blanc-rouge,

ont été portés comme des boucliers contre ces « actes d'une barbarie absolue », comme les a qualifiés le Président de la République.

C'est cette France, meurtrie mais plus que jamais fière de ce qu'elle représente, qui vous accueille aujourd'hui.

Dans quelques instants, il vous sera remis votre livret d'accueil de la nationalité qui est la dernière étape de la démarche volontaire que vous avez engagée pour devenir français.

Devenir français n'est pas une simple formalité, c'est un acte qui engage. C'est pourquoi il est important de marquer, par un moment solennel et symbolique, l'accueil de nouveaux compatriotes dans la communauté nationale.

Elément tout aussi symbolique, votre entrée dans la citoyenneté française se fait en Polynésie française. Ce magnifique territoire dans le Pacifique riche des différentes cultures qui cohabitent et du métissage des Peuples.

Il s'agit là d'un environnement chaleureux et accueillant au sein duquel vous trouverez, j'en suis persuadé, un cadre épanouissant pour vos premiers pas de citoyens français aux côtés de vos nouveaux compatriotes.

La famille française vous accueille aujourd'hui en son sein comme elle a intégré et accueilli plus d'un quart de nos compatriotes, car, en effet, un Français sur quatre a des origines étrangères.

D'ailleurs, à la lecture de vos parcours, je constate une diversité d'origines, espagnole, vanuataise, malgache, estonienne, américaine, marocaine, éthiopienne, italienne, ivoirienne, ukrainienne, tongienne, fidjienne, philippine, chinoise et brésilienne.

C'est bien cette diversité, ce métissage, qui constitue l'originalité et la grandeur de notre pays.

En effet, de tout temps, la France s'est enrichie des apports des femmes et des hommes qui l'on rejointe et ont participé à son histoire. Ils ont apporté avec eux, leur diversité, leur culture, leur savoir-faire, leurs traditions.

Vous vous inscrivez dans cette tradition. Aujourd'hui, la France n'est plus seulement votre lieu de résidence : elle devient votre patrie.

Devenir Français, c'est bénéficier des droits qui sont ceux de tous nos concitoyens.

Ces droits nous paraissent naturels aujourd'hui. Ils ont pourtant été gagnés de haute lutte par des générations de Français. Ce ne sont pas seulement

des acquis : ce sont des conquêtes. Nous en sommes tous redevables à ceux qui nous ont précédés :

- 1798 avec l'abolition des privilèges ;
- 1848 avec celle de l'esclavage et l'établissement du suffrage universel ;
- Les années 1880 avec la liberté de la presse et l'éducation gratuite et obligatoire ;
- 1901 avec la liberté d'association ;
- 1905 avec la laïcité;
- 1945 avec la sécurité sociale et le droit des femmes ;

En dépit de toutes ces avancées, la marche vers l'égalité demeure un combat d'aujourd'hui, qu'il s'agisse notamment des questions de parité et de lutte contre les formes de discrimination.

Ces droits prennent également une tonalité toute particulière après les événements de Paris, les français ont montré qu'ils étaient prêts à les défendre.

Adhérer à notre communauté nationale, c'est aussi un engagement, c'est comprendre et accepter que nous ayons des devoirs : le respect de la loi dans chacun de nos actes, l'intégration dans la communauté nationale et la maîtrise de la langue sans qu'il soit bien entendu question que vous renonciez à qui vous êtes, à vos origines.

Aimez la France.

Aidez à la construire, à la faire évoluer et contribuez à son rayonnement dans tous les hémisphères.

Soyez fiers d'affirmer « Je suis français »

Au nom de la République française, je vous souhaite, mes chers compatriotes, la bienvenue dans notre communauté nationale, bienvenue que nous allons marquer dans quelques instants par les accents de notre hymne national.

Je vous remercie.

### Remise des livrets d'accueil dans la citoyenneté

Vous êtes 22 à avoir obtenu la nationalité française au cours de l'année écoulée.

Je vais maintenant vous appeler les uns après les autres pour qu'il vous soit remis votre livret d'accueil dans la nationalité française :

#### M. Walter ZEMELLA:

D'origine italienne, vous connaissez également parfaitement notre territoire puisque cela fait 43 ans que vous résidez en Polynésie française. Vous avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 18 mai 2015.

# $\label{eq:main_model} \mbox{Mme Jessica GOW}: (\mbox{TAPARE})$

D'origine américaine, vous êtes arrivée en Polynésie française en février 2007. Un mariage et deux enfants plus tard, vous avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 7 mai 2015.

### **Mme Naziha EL OUALI: (CHAHBOUNI)**

D'origine marocaine, vous êtes arrivée en Polynésie française en 2013 pour suivre votre époux, qui est mécanicien dans l'Armée de l'Air. Vous avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 9 octobre dernier.

### **Mme Maria José GONCALVES: (MAIHI)**

D'origine brésilienne, vous êtes arrivée en Polynésie française il y a onze ans et avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 24 septembre 2015.

# **M.** Christopher LILLEY:

Originaire des Etats-Unis, c'est en Polynésie française que vous vous êtes marié et avez vu grandir vos enfants. Souhaitant vous y établir durablement, vous avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **Mme Laurel Ann LOUDERBACK: (SAMUELA)**

D'origine américaine, vous êtes arrivée en Polynésie française il y a 15 ans et avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 10 juin 2015.

### **Mme Joan ABALO: (VIGNALS)**

Originaire des Philippines, vous êtes installée depuis plus de 6 ans en Polynésie française avec votre époux. Vous avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 17 juin 2015.

### **Mme Nurayne DAWD** : (ALDIOL)

D'origine éthiopienne, vous avez exprimé votre souhait de vous établir durablement en France auprès de votre époux et de votre enfant. Vous avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 28 juillet 2015

### **Mme Angela GALVAN GUTIERNEZ:**

D'origine espagnole et très impliquée dans la vie associative locale depuis votre arrivée en Polynésie française en 2002, vous avez acquis la nationalité française par décret le 13 juillet 2015.

### **Mme Suzanne TENNA: (LABORDE)**

D'origine ivoirienne, **vous êtes arrivée** en Polynésie française en décembre 2012 en compagnie de votre époux. Vous avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 23 septembre 2015.

### Mme Liudmyla Oleksiivna TUPIKINA: (CRIDLAND)

D'origine ukrainienne, vous êtes arrivée en Polynésie française en juin 2011 avec votre époux et avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 25 juin 2015.

#### **Mme Susana DIAZ LAMA:**

D'origine espagnole, vous êtes installée à Pirae avec votre conjoint et avez obtenu la nationalité française par décret le 25 juin 2014.

### **Mme Anjarasoa Céline MAMY RAMAHA: (PLUCHON)**

D'origine malgache, vous êtes arrivée de métropole il y a tout juste 4 mois pour suivre votre époux qui a été nommé proviseur du collège du Taaone. Vous avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 23 juin 2015.

### **Mme Laura SUCH MARTIN:** (PIDOU)

D'origine espagnole, vous connaissez parfaitement la Polynésie française puisque vous vous y êtes installée il y a près de 20 ans. Vous avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 27 octobre 2015.

#### M. Viliami VIMAHI:

Originaire des Iles Tonga, vous vous êtes installé en Polynésie française il y a près de six ans avec votre épouse. Vous avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 22 octobre 2015.

#### **Mme Yuxiang ZHONG:**

D'origine chinoise, vous êtes arrivée en Polynésie française en 2006 avec votre époux originaire de Papeete. Vous avez obtenu la nationalité française par déclaration enregistrée le 04 juin 2015.

### **Mme Naja ABBOUZ-BARNES: (NOINAIN)**

Née en Belgique et naturalisée américaine en 2003, vous avec obtenu la nationalité française par déclaration enregistrée le 28 mai 2015.

### **Mme Bouchra BENMOUMNA: (GAUTIER)**

D'origine marocaine, votre parcours est également marqué par une ouverture à l'international puisqu'après vous êtes mariée au Gabon en 2009, vous avez décidé de vous installer en Polynésie française en 2010. Vous avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 23 décembre 2014.

#### M. Luca GARZIA:

D'origine italienne, la Polynésie française est véritablement votre terre d'adoption puisque vous y êtes arrivé alors que vous n'aviez qu'un an.

Vous avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 17 avril 2015.

#### Sœur Pauline KUTOSERLOWO:

Originaire du Vanuatu et religieuse au monastère Sainte Claire de Punaauia, vous connaissez parfaitement notre territoire puisque vous êtes arrivée en Polynésie française en mars 1992. Vous avez obtenu la nationalité française par décret le 22 janvier 2015.

### **Mme Emily WILSON: (THOMAS)**

D'origine fidjienne, cela fait 17 ans que vous résidez en Polynésie française aux côtés de votre époux. Vous avez acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 05 octobre 2015.

### **Mme Inga PAN:**

D'origine estonienne, vous êtes arrivée en France en 2002 pour exercer vos talents de violoniste à Paris. Vous avez obtenu la nationalité française par décret le 19 février 2015.